

**LES SALLES COMMUNALES CONCERNEES PAR LA MISE A DISPOSITION OU LA LOCATION :**

Les salles communales suivantes sont mises à disposition des associations : Les salles de la Grange Buissière (Forgerons-Tisserands-Papetiers), Les salles de réunion (Droite et de Gauche) de la Bascule, les 2 salles de réunions de l'ancienne Ecole du Rivier, la Salle des fêtes, l'Envol, le Boulodrome Daniel TERMOZ-MASSON, l'Espace PAUL CROCE, le local à côté de la Grange Buissière (parcelle AK 483) ;

Les salles communales suivantes peuvent être louées :

Par les particuliers : les salles de la Grange Buissière (hors la salle des Papetiers), Les salles de réunion (Droite et de Gauche) de la Bascule, les 2 salles de réunions de l'ancienne Ecole du Rivier, la salle de fêtes dès travaux de remise aux normes ;

Par les entreprises : les salles de la Grange Buissière (hors la salle des Papetiers), Les salles de réunion (Droite et de Gauche) de la Bascule, les 2 salles de réunions de l'ancienne Ecole du Rivier, l'Envol,

Par les associations extérieures à la commune d'Apprieu : les salles de la Grange Buissière, Les salles de réunion (Droite et de Gauche) de la Bascule, les 2 salles de réunions de l'ancienne Ecole du Rivier, la salle des fêtes, l'Envol, le Boulodrome Daniel TERMOZ-MASSON, l'Espace PAUL CROCE.

**LES CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION ET/OU DE LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES**

Une seule location de salle par samedi soir à la Grange Buissière. Ainsi, les deux salles ne pourront plus être louées le même samedi soir. Mais pourront être louées pour un samedi soir et un dimanche midi sur le même week-end.

Les salles de la Grange Buissière seront neutralisées un week-end par mois, au mois de juillet et août.

La location pour les salles du Rivier d'Apprieu est admise pour des repas à midi et sans musique.

Respect des règlements et des conventions des salles par les utilisateurs,

Etat des lieux entrant et sortant réalisé contradictoirement par la commune d'Apprieu et le bénéficiaire,

**TARIFICATION DE LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES AU 1<sup>ER</sup> MARS 2025**

**PRINCIPE : GRATUITE DE LA MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES :**

Uniquement pour les associations locales et intercommunales du territoire de Bièvre Est suivant liste dressée par arrêté du maire,

Un barème a été fixé pour permettre de valoriser les avantages en nature aux associations que représentent ces mises à disposition gratuite :

SALLE	BAREME AVANTAGES EN NATURE			
	1/2 JOURNEE		WEEK-END	
	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER
FORGERONS	75	85	450	500
TISSERANDS	45	55	250	320
PAPETIERS	30	35	150	180
LA BASCULE SALLE DE DROITE	25	30	/	/
LA BASCULE SALLE DE GAUCHE	25	30	/	/
L'ANCIENNE ECOLE DU RIVIER	30	35	150	180
SALLE DES FETES	30	35	150	180
L'ENVOL	100	120	600	700
BOULODROME DANIEL TERMOZ-MASSON	75	85	450	500

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11/03/2025

ID : 038-213800139-20250220-DEL\_2025\_009-DE



Le prix de la location sera encaissé après utilisation de la salle concernée.

La tarification est fixée :

- pour des locations du lundi au vendredi, application du forfait en demi-journée
- et pour les locations du samedi au dimanche (remise des clefs le lundi matin comprise), application du forfait week-end.
- Un tarif supplémentaire sera appliqué pour la demande de prêt de la sono de la salle des Forgerons fixé à 20€ en plus du tarif demandé.
- Le principe de gratuité de la mise à disposition des salles communales est désormais admis uniquement pour les associations locales et intercommunales du territoire de Bièvre Est suivant liste dressée par arrêté du maire
- La salle des fêtes sera proposée à la location dès les travaux de mise aux normes électriques effectués.

Caution :

- Une caution fixée à 750 € est demandée pour l'ensemble des salles communales, faisant l'objet d'un seul chèque, sauf en cas de location de la sono pour la salle des Forgerons où la caution demandée est de 1 500€
- Si les coûts de remise en état dépassaient le montant de la caution, les frais supplémentaires seraient mis à charge du locataire, La caution sera encaissée et la commune émettra un titre exécutoire du montant de différence. Il appartiendra au locataire de l'honorer avec ou sans l'aide de son assurance.
- A contrario, si les coûts de remise en état étaient inférieurs au montant de 750€ ou de 1 500€, la commune encaisserait le chèque de caution et procéderait à la restitution de la différence, déduction faite du ou des montant(s) du préjudice subi.

<b>Coût du préjudice</b>	<b>Montant</b>
<i>Dégradation de la salle</i>	<i>750€</i>
<i>Perte ou détérioration clé ou Badge</i>	<i>100€</i>
<i>Ménage non-Fait</i>	<i>120€</i>
<i>Matériel détérioré (table, chaise)</i>	<i>150€</i>
<i>Bruit en cas de plainte du voisinage</i>	<i>600€</i>
<i>Détérioration de la sono</i>	<i>1500€</i>
<i>Détérioration de l'électroménager (lave-capot, piano...)</i>	<i>750€</i>
<i>En cas de déclenchement de l'astreinte du service technique</i> <i>En cas de non-respect du règlement intérieur de la salle</i>	<i>90€</i>

- La caution sera rendue dans un délai de 1 mois après la manifestation si les conditions d'utilisation ont été respectées.

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11/03/2025



ID : 038-213800139-20250220-DEL\_2025\_009-DE

## Pour les associations extérieures

SALLE	ASSOCIATIONS EXTERIEURES			
	1/2 JOURNEE		WEEK-END	
	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER
FORGERONS	150	170	900	1000
TISSERANDS	90	110	500	640
PAPETIERS	60	70	300	360
LA BASCULE SALLE DE DROITE	50	60	/	/
LA BASCULE SALLE DE GAUCHE	50	60	/	/
L'ANCIENNE ECOLE DU RIVIER	60	70	300	360
SALLE DES FETES	60	70	300	360
L'ENVOL	200	240	1200	1400
BOULODROME DANIEL TERMOZ-MASSON	150	170	900	1000
ESPACE PAUL CROCE (GYMNASE-DOJO-CLUB HOUSE)	200	240	1200	1400

## Pour les particuliers

SALLE	PARTICULIERS DOMICILIES SUR APPRIEU				PARTICULIERS DOMICILIES HORS D'APPRIEU			
	1/2 JOURNEE		WEEK-END		1/2 JOURNEE		WEEK-END	
	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER
FORGERONS	75	85	450	500	150	170	900	1000
TISSERANDS	45	55	250	320	90	110	500	640
LA BASCULE SALLE DE DROITE	25	30	/	/	50	60	/	/
LA BASCULE SALLE DE GAUCHE	25	30	/	/	50	60	/	/
L'ANCIENNE ECOLE DU RIVIER	30	35	150	180	60	70	300	360
SALLE DES FETES	30	35	150	180	60	70	300	360

## Pour les entreprises

SALLE	ENTREPRISE AYANT SON SIEGE SOCIAL A APPRIEU				ENTREPRISE N'AYANT PAS SON SIEGE SOCIAL A APPRIEU			
	1/2 JOURNEE		WEEK-END		1/2 JOURNEE		WEEK-END	
	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER
FORGERONS	75	85	450	500	150	170	900	1000
TISSERANDS	45	55	250	320	90	110	500	640
LA BASCULE SALLE DE DROITE	25	30	/	/	50	60	/	/
LA BASCULE SALLE DE GAUCHE	25	30	/	/	50	60	/	/
L'ANCIENNE ECOLE DU RIVIER	30	35	150	180	60	70	300	360
L'ENVOL	100	120	600	700	200	240	1200	1400

